



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-12-2025 /

Dossier complet le : 17-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010719/KK P

1 Intitulé du projet

Autoroute A11 - Creation de voies reservees aux transports collectifs dans le sens 1 (Angers - Nantes) et le sens 2 (Nantes - Angers)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COFIROUTE

Raison sociale

COFIROUTE

N° SIRET

55211589100426

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DELAVENTE

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Elargissement du profil en travers de 1,50 m à 1,60 m sur une portion de l'Autotroute A11 (pour l'insertion de voies réservées pour les transports en commun (VRTC) dans les deux sens de circulation, sur 1 100 metres (sens 1) et 590 metres (sens 2). Le Viaduc de l'Erdre n'est pas inclus dans le projet.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de la voie réservée aux transports en commun (VRTC) a pour objectifs: - Optimiser l'utilisation de l'A11 en améliorant et fluidifiant les temps de parcours des lignes de transports collectifs de la ligne ES et dans une moindre mesure de la ligne 348; - Favoriser l'usage des transports en commun et l'intermodalité au détriment de l'usage de la voiture individuelle et par conséquent fluidifier et réduire le trafic routier - Réduire l'impact environnemental des déplacements - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Améliorer la qualité de l'air.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principaux travaux, prévus pour une durée de 12 mois, sont les suivants: - Operation de débroussaillage /défrichage; - Installation de séparateurs modulaires de voies (SMV) pour sécuriser le chantier; - Pose de marquages et signalisation provisoire; - Démontage de portiques de signalisation; - Travaux sur la chaussée et les glissières de sécurité; - Rehausse de la surverse d'un bassin existant - Mise en place de la signalisation définitive. Pendant les travaux d'élargissement, la circulation sera maintenue sur 2 voies dans chaque sens sur la section principale de l'A11 pendant la journée, pour limiter la gêne aux usagers. La largeur des voies sera réduite (bandes de 0,25 m + voies de 2,80 m et 3,20 m), et la vitesse sera limitée à 70 km/h dans les zones de chantier pour garantir la sécurité. Des séparateurs modulaires pourront être installés en bord de route pour isoler la zone de travaux de la circulation. Les sorties de l'autoroute (bretelles) concernées par les travaux d'élargissement seront fermées pendant la durée des travaux sur bretelles, avec la mise en place d'itinéraires de déviation par les échangeurs voisins. Certains travaux, trop complexes pour permettre la circulation en journée, nécessiteront potentiellement la fermeture temporaire de la section courante de l'autoroute. Dans ce cas, ils seront réalisés la nuit, lorsque le trafic est plus faible.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet d'aménagement de voies réservées est situé sur l'autoroute A11. Il est localisé sur les communes de Nantes et de la Chapelle-sur-Erdre dans le département de la Loire-Atlantique (44). Le projet prévoit l'aménagement de deux VRTC sur l'A11 : l'une en direction de l'échangeur n°25 (sens 1) et l'autre en direction de l'échangeur n°24 (sens 2). Ces deux VRTC seront séparées par le viaduc permettant la traversée de l'Erdre (hors périmètre projet). Le projet prévoit les aménagements principaux suivants: - Transformation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) en voie réservée aux bus (VRTC) dans les deux sens. - Marquages spécifiques et élargissement local de la chaussée pour garantir la sécurité et la circulation des véhicules de secours. - Maintien d'un fonctionnement permanent, mais utilisation de la voie réservée privilégiée lors des périodes de congestion, du fait de la limitation de vitesse à 50 km/h ou 70 km/h selon le tronçon. - Adaptation de l'assainissement pour gérer les eaux de pluie et garantir la qualité environnementale du site. Nota: au vu des enjeux naturalistes présents dans les bassins, il est à ce stade prévu de limiter autant que possible les interventions dans ces ouvrages hydrauliques. À ce stade, ces ouvrages sont en capacité de collecter et traiter l'impluvium supplémentaire sous réserve d'une rehausse de la surverse d'un bassin située sur le sens 1 sur la commune de Nantes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier au titre de la Loi sur l'eau (porter à connaissance) incluant évaluation des incidences Natura 2000. Permis d'aménager inclus site classé. Potentielle demande de dérogation des espèces protégées. Archeologie préventive. Dossier bruit de chantier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur VRTC sens 1 Longueur VRTC sens2 Elargissement de la voie sens 1 (moyenne) Elargissement de la voie sens 2 (moyenne) Ensemble du projet (voies au droit de la VRTC, talus et bassins)	(1100, metres) (590 , metres) (1.60, metres) (1.50, metres) (3.2, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Cette portion d'autoroute a été construite en 1981. La dernière étude d'impact réalisée porte sur des aménagements au droit de l'A11. Ces aménagements sont réalisés et sont situés à proximité du présent projet. Il s'agit des aménagements de la porte de Gesvres. Le présent projet n'a fait l'objet d'aucune autorisation. Cette demande d'examen au cas par cas constitue la première procédure environnementale.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF II Vallée et marais de l'Erdre (520006643)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Nantes Metropole.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le perimetre projet sens 1 se trouve au sein de plusieurs zones de protection au titre des abords de monuments historique relative au chateau de la Desnerie.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	L'aire d'etude comprend 420 m ² de zones humides au sens de la reglementation (uniquement pour le critere floristique) situees de part et d'autre de l'A11 a l'Est le long du ruisseau A ceci peuvent s'ajouter 3 475 m ² de zones humides qualitatives ecologiquement liees aux bassins. A ce stade, il est estime qu'une surface comprise entre 30 et 50 m ² de zones humides (selon le critere floristique) sera
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le risque inondation est couvert par un AZI. Le projet ne recoupe pas de zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le site inscrit et classe de la Vallee de l'Erdre.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Le site inscrit et classe de la Vallée de l'Erdre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le chantier va générer une consommation en eau, notamment pour les besoins de construction et pour l'usage des ouvriers. Le raccordement en eau potable du chantier sera réalisé sur les réseaux existants
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est excédentaire en matériaux 5 750 m ³ . Le projet prévoit une gestion adaptée des déblais (Traitement différencié des sols excavés en fonction des éventuelles pollutions et évacuation des terres)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une analyse fine des impacts est disponible en annexe 8 "Notice environnementale". La sequence ER y est presentee. L'etude naturaliste est disponible en annexe 9.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se limite aux emprises du DPAC (Domaine Public Autoroutier Concede).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerne par l'alea retrait-gonflement des argiles mais, avec une exposition faible a ce risque et tres localise. Les zones inondables ne sont pas recoupees par le projet mais sont situees a proximite des emprises travaux. Aucune installation de chantier ne sera presente dans le champ d'expansion de la crue de l'Erdre. Aucun aménagement ne sera realise dans le champ d'expansion
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Phase travaux : Engins de chantier. Phase exploitation : diminue les déplacements individuels, donc moins de trafics.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Phase travaux : Oui. Phase exploitation : Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Phase travaux : Oui. Phase exploitation : Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Phase travaux : Oui. Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, utilisation de vehicules de chantier vibrants pour la realisation des enrobes. Impacts temporaires et limites. Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Phase travaux : Oui, des travaux seront potentiellement realises de nuit. Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a modifier les conditions d'exploitation actuelles de l'autoroute A11.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase travaux engendre des rejets dans l'air. COFIROUTE engage une demarche d'eco-conception afin de reduire notamment le bilan carbone de l'operation en travaillant sur les materiaux utilises, les pourcentages d'enrobes recycles, l'utilisation de beton bas carbone, la limitation des parcours effectues par les engins de chantier en travaillant sur les points d'accès. La phase exploitation vise a reduire les émissions de gaz a effet de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les déchets, les déblais des terrassements et les produits de coupe et résidus divers issus des opérations de défrichage et de nettoyage préalable des terrains seront stockés en dehors des secteurs identifiés comme sensibles. Une gestion des déchets sera mise en place. Les déchets seront soigneusement ramassés et entreposés dans des zones
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	En phase chantier, modification temporaire des perceptions paysagères du territoire. Mise en place d'une mesure de réduction : Limiter les impacts paysagers en phase travaux avec remise en état du site après les travaux. En phase exploitation : Bien que les espaces adjacents marquent une vraie valeur paysagère, le projet aura peu d'impact sur le paysage car il vise à élargir une
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- Les espèces protégées (en phase chantier) : Le projet ZAC de la Metairie Rouge, à proximité immédiate du projet de VRTC, impacte des espèces protégées également présente sur l'aire d'étude du projet de VRTC. - Les nuisances en phase chantier : Plusieurs chantiers sont prévus sur le secteur Nantes Nord simultanément entraînant diverses nuisances telles que les nuisances sonores, ainsi que la congestion du trafic. - La vulnérabilité au changement climatique (en phase chantier) : Les divers chantiers concomitants sont émetteurs d'EGES. Cependant, les projets ont tous pour objectif de diminuer les EGES en phase exploitation, notamment par la promotion des mobilités actives, des transports en commun et de l'intermodalité au détriment de l'usage du véhicule individuel. Tous les projets visent : soit à

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une expertise faune flore et zones humides a été réalisée entre septembre 2024 et juin 2025. Des espèces protégées ont été observées dans l'aire d'étude. Le risque d'impact significatif concerne essentiellement les habitats naturels présents dans les bassins routiers avec la présence d'amphibien. À noter que la démarche d'évitement est privilégiée notamment au droit du bassin accueillant le Triton crête. Une étude complémentaire est en cours par le bureau d'étude naturaliste afin d'évaluer plus précisément les impacts résiduels du projet sur les espèces protégées et leurs habitats.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'analyse détaillée des impacts et la définition des mesures d'évitement et de réduction est présentée dans la notice environnementale (annexe 8).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DELAVENNE

Prénom Julien

Qualité du signataire Chef de Projets

À Nanterre

Fait le 17-12-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)